

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1502

15 juin 2012

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	72085	Technic Systems International S.A.	72056
Aerospace Services S.A.	72079	Templary S.A.	72079
Ageasfinlux S.A.	72083	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	72080
Anglo American Exploration Colombia ..	72092	Torrent Investments S.à r.l.	72080
Antenne Technique et Commerciale S.A.	72092	Transtrend Fund Alliance	72050
Anzi-A S.A.	72093	Transtrend Fund Alliance	72050
Aperam	72094	Triangle Swiss Investments S.à r.l.	72080
Appleton International S.A.	72094	Truficar S.A.	72081
AP Portico Galicja S.à r.l.	72093	Truflux	72081
AP Portico Port S.à r.l.	72094	Tubilux International S.A.	72082
Arcade Finance S.A.	72095	Tubilux International S.A.	72081
Ariège Holding S.A.	72095	TurnKey, S.à r.l.	72050
Arlys	72095	TyCom Holdings II S.A.	72053
ATRINITY S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, "SPF"	72095	Ultimal S.A.	72082
Bettio Int. S.A.	72092	V.A.A.C. Vicking S.A.	72082
Eureka S.A.	72090	V.A.A.C. Vicking S.A.	72083
EuroPRISA Management Company S.A.	72080	V.A.A.C. Vicking S.A.	72083
LuxTech Capital S.A.	72096	Valfore S.à r.l.	72082
Margantours S.à r.l.	72095	Videbaek Luxembourg S.A.	72083
PhotoTechLuxco 2 S.A.	72056	Vimetis S.à r.l.	72084
P&N S.à r.l.	72050	Visitation S.A.	72084
Pure Concept Investment Fund SICAV SIF	72057	Vulgaris S.à r.l.	72084
Resorts & Properties S.A.	72096	Waco Projektmanagement A.G.	72091
Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxem- bourg) S. à r.l.	72093	Wadan Holding S.à r.l.	72084
Shazzan S.à r.l.	72094	Wadan Holding S.à r.l.	72091
SRE Consulting S.A.	72081	WBP3 S.A.	72091
Technical Reinsurance Company	72056	Webstar Financial S.A.	72092
		Winnipeg TE S.à r.l.	72085
		Winnipeg TX S.à r.l.	72085
		ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR	72091

TurnKey, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 6, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 148.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055978/10.

(120078581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Transtrend Fund Alliance

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055975/11.

(120078256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 97.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2012

En date du 10 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Norbert Wagemans, de Monsieur Joep Van Den Broek et de Monsieur Hans-Willem R. Van Tuyll Van Serooskerken en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Transtrend Fund Alliance

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055976/16.

(120078257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

P&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 12, route de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 168.872.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Natalia ALVES DA SILVA, serveuse, née à Santa Maria de Viseu/Viseu (Portugal), le 23 janvier 1977, demeurant à L-9090 Warzen, 36A, rue de Welscheid.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "P&N S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un établissement de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Reisdorf (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Natalia ALVES DA SILVA, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-9391 Reisdorf, 12, route de Larochette.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée:

- Madame Maria de Fatima DO CÉU FERREIRA, hôtesse de caisse, née à Guardao/Tondela (Portugal), le 3 juillet 1958, demeurant à L-8611 Platen, 13, Um Steen, gérante technique; et

- Madame Natalia ALVES DA SILVA, serveuse, née à Santa Maria de Viseu/Viseu (Portugal), le 23 janvier 1977, demeurant à L-9090 Warken, 36A, rue de Welscheid, gérante administrative.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. ALVES DA SILVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22540. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012058966/135.

(120083379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of TyCom Holdings II S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 75098 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 10 March 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 517 of 19 July 2000. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – number 1777 of 4 August 2011.

The meeting is chaired by Mr. Robert Steinmetzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mrs Arlette Siebenaler, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Secretary). The Meeting elects Mr. Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders represented at the Meeting and the numbers of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to article 16.2 (2) of the Articles, the Shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting, and waive the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 1,200 (one thousand two hundred) ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to USD 120,000 (one hundred and twenty thousand United States Dollars) are present or duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment to the dates of the accounting year of the Company;

(3) Amendment to article 17 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and

(4) Empowerment to and authorisation of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies

Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

III. that the Shareholders made the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (a) the accounting year of the Company shall begin on the 29th of September rather than on the 1st of October, and
- (b) the accounting year of the Company shall close on the 28th of September of the next year rather than on the 30th of September of the next year.

The Meeting resolves that the current accounting year of the Company that started on the 1st of October 2011 shall close on the 28th of September 2012 rather than on the 30th of September 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the 29th of September and ends on the 28th of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de TyCom Holdings II S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75098. La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 10 mars 2000 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C -numéro 517 du 19 juillet 2000. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 19 mai 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – numéro 1777 du 4 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Mr. Robert Steinmetzer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mr. Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentées à l'Assemblée, après avoir été signée ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.2 paragraphe 2 des Statuts, les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer au x formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie de notaire instrumentaire d'acter que:

I. Qu' il résulte de la liste de présence que toutes les 1.200 (mille deux cents) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominal de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 120.000 (cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est des lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurants à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 17 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus; et
- (4) Pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes;

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (a) l'année sociale de la Société commence le 29 septembre au lieu du 1 octobre; et
- (b) l'année sociale de la Société se termine le 28 septembre de l'année suivante au lieu du 30 septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 1 octobre 2011 se termine le 28 septembre 2012 au lieu du 30 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 29 septembre et se termine le 28 septembre de l'année suivante."

Quatrième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. STEINMETZER, A. SIEBENALER, A. PASTORELLI et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19485. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055982/156.

(120078528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 19 avril 2012

Le Conseil d'administration a co-opté avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (en remplacement de Monsieur Christophe Munsch, démissionnaire au 19 avril 2012).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PhotoTechLuxco 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012056067/17.

(120077473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Technic Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.749.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TECHNIC SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012055984/13.

(120078603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055985/10.

(120078461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pure Concept Investment Fund SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.536.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Pure Concept Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Madame Camille WISNIEWSKI, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Eric ARNOUX, entrepreneur, né le 19 mai 1966 à Grenoble (France), résidant au 3 chemin du Connétable, CH-1223 Cologny;

ici représenté par Madame Camille WISNIEWSKI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Pure Concept Investment Fund SICAV SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la Loi de 2007), et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-ville par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou de développement ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissous par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze (15) jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 22 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II - Capital social - Actions - Compartiments

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par une action de commandité portant une responsabilité illimitée (l'Action de Commandité) et des actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds tel que défini à l'article 13.1. des Statuts (l'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions Ordinaires sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social initial du Fonds est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) divisé en une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires.

5.4. Le capital social minimum doit être égal à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Compartiments.

6.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiment(s) (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Compartiment. Un premier Compartiment est créé lors de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

6.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le document d'émission du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Document d'Emission), et seront entièrement décrits dans une annexe du Document d'Emission (les Spécifications du Compartiment).

6.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Compartiment. Entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'Actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Compartiment, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tels que décrits précisément dans les Spécifications du Compartiment s'y rapportant.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

8.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

8.4. Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

8.5. Dans le cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

8.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement

désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

8.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote (sauf à ce que leur nombre soit tel qu'elles équivalent à une Action entière, auquel cas elles donneront droit à un droit de vote) mais auront le droit de participer à l'actif net proportionnellement imputable à la Classe dans le Compartiment concerné.

8.8. Les paiements des dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 9. Émission et Souscription des Actions.

9.1. Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

9.2. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Compartiment devront signer un contrat de souscription qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Document d'Emission.

9.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Compartiment spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

9.4. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

9.5. Les Actions peuvent être désignées par série, chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Compartiment y afférentes. Les Actions de chaque série d'une Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

9.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Compartiment spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Document d'Emission.

9.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Compartiment y afférentes.

9.9. Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

9.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Compartiment concerné, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Compartiment et décrites dans les Spécifications du Compartiment.

9.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

Art. 10. Transfert des Actions.

10.1. Les Actions sont librement transférables entre Investisseurs Avertis, à la condition chaque fois que l'Associé Commandité consente au transfert et sous réserve des autres conditions de transfert fixées dans les Spécifications du Compartiment concerné.

10.2. Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 10.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

10.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article 3.3. ci-dessus.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1. Le rachat d'Actions à l'initiative d'un Actionnaire peut être demandé conformément au Document d'Emission et sous réserve des autres conditions établies dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

11.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément au Document d'Emission et dans les Spécifications du Compartiment.

Art. 12. Conversion des Actions.

12.1. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée Compartiment par Compartiment, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les Spécifications des Compartiments concernés.

12.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III - Valeur nette d'inventaire

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

13.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe au sein d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Classe d'Action au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe à la Date d'Évaluation (telle que définie dans les Spécifications du Compartiment concerné), par le nombre total d'Actions de la Classe concernée au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Compartiment. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de ce Compartiment et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner.

13.2. La devise de référence du Fonds est l'Euro. Chaque Compartiment pourra avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné et à l'intérieur d'un Compartiment, la VNI de chaque Classe, le cas échéant, est exprimée dans la devise de référence de la Classe concernées, ainsi que décrit plus avant dans les Spécifications du Compartiment y afférentes. La VNI est calculée par l'Agent Administratif sous la responsabilité de l'Associé Commandité.

La VNI (étant les actifs moins les dettes) par Action est calculée au moins annuellement Classe par Classe (le cas échéant) à la fréquence indiquée dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Pour la détermination de la VNI du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Classe à l'intérieur de chaque Compartiment doivent, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, être convertis en Euro et la VNI du Fonds correspondra à la somme de tous les actifs nets de tous les Compartiments. Tous les gains, pertes, revenus ou dépenses comptables ainsi que les mouvements en espèces en relation avec l'utilisation de techniques de couvertures de change pour une Classe spécifique à l'intérieur d'un Compartiment donné doivent être attribués en totalité à la Classe spécifique à l'intérieur d'un Compartiment pour laquelle l'opération de couverture a été conclue et ne seront pas attribués à une autre Classe.

L'Associé Commandité se réserve le droit de suspendre la détermination de la VNI du Fonds, d'un Compartiment, d'une Classe d'Actions dans les circonstances indiquées dans l'article 14 « Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Émission, Rachat et Conversion d'Actions » ci-dessous.

En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée, engendrant sans restriction ses propres contributions, gains et pertes en capital, honoraires et dépenses. Le Fonds constitue une seule entité légale. Cependant, dans les relations avec les tiers, en particulier en ce qui concerne les créanciers du Fonds, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de toutes les dettes qui lui sont attribuables.

Tous les actifs et passifs du Fonds et de chaque Compartiment doivent être évalués à la juste valeur par référence à la méthode d'évaluation la plus appropriée. L'associé Commandité, à sa discrétion absolue et de bonne foi, pourra de temps à autre et Compartiment par Compartiment autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète la juste valeur d'un actif d'un Compartiment donné et/ou du Fonds.

En l'absence de mauvaise foi, négligence ou erreur manifeste, toute décision de calcul de la VNI prise par l'Associé Commandité ou par l'Agent Administratif sera définitive et exécutoire pour le Fonds et pour les Actionnaires présents, passés et futurs. Si, depuis le moment de la détermination de la VNI, il y a eu un changement matériel dans les cotations du marché sur lequel une portion substantielle des investissements du Fonds est négociée ou cotée, ou si des événements ou des informations nouvelles qui impliquent qu'une portion substantielle ou non des actifs du Fonds doit être réévaluée sont portés à la connaissance de l'Associé Commandité, celui-ci doit, dans le but de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et du Fonds, annuler la première évaluation et en réaliser une seconde. Dans ce cas, l'Associé Commandité pourra utiliser une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète mieux la juste valeur des actifs du Fonds.

13.3. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

13.4. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les intérêts de quelque forme ou nature que ce soit dans un fonds de placement ou entité assimilée, sans limitation quant à sa forme, son statut légal, qu'il ait ou non une personnalité légale;
2. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;

3. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);

4. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, obligations, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;

5. tous les intérêts échus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;

6. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;

7. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;

8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et

9. tous autres éléments d'actifs de quelque sorte que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

13.5. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;

2. la valeur des actifs immobiliers sera évalués par un Expert Indépendant selon les standards professionnels de cet Expert Indépendant et en particulier selon les International Private Equity and Venture Capital Guidelines de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board publiés en Septembre 2009 ou à toute autre date plus récente et les Valuation Standards les plus récents de la Royal Institution of Chartered Surveyors;

3. les investissements dans des titres non cotés autres que les titres mentionnés ci-dessus seront évalués avec prudence et de bonne foi avec l'assistance d'un Expert Indépendant sur la base de la juste valeur de marché des actifs concernés, telle que déterminée par l'Expert Indépendant selon les standards professionnels de cet Expert Indépendant et en particulier selon les principes directeurs de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board publiés en Septembre 2009 ou à toute autre date plus récente et les Valuation Standards les plus récents de la Royal Institution of Chartered Surveyors;

4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

5. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la date d'évaluation;

6. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement; et

7. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux ne sont pas disponibles, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

13.6. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque compartiment:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;

2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);

3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliaires);

4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Compartiment;

5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au jour du calcul, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds; et

6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

13.7. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer au dépositaire, ses correspondants, à l'Agent Administratif, ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Émission, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la VNI et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

13.8. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Compartiment pertinent;

2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Compartiment que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment;

3. lorsque le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, cette dette doit être attribuée au Compartiment concerné;

4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la VNI de chaque Compartiment ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

13.9. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette envers le Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée devront être convertis sur la base du taux de change qui prévaut à la date d'évaluation;

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Fonds;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

14.1. L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, au moins une fois par an le dernier jour de l'année sociale du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et fixé dans les Spécifications du Compartiment pertinent (un Jour d'Évaluation). La VNI par Action pourra être calculée tout autre jour déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et fixé dans les Spécification du Compartiment pertinent (chacun un Jour de Calcul).

14.2. L'Associé Commandité ou l'agent administratif nommé par l'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe d'Actions de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un Compartiment donné ou d'une Classe d'Action donnée au sein d'un tel Compartiment lorsque:

a. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Compartiment à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment coté sur ces marchés; ou

b. lorsqu'il existe un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un Compartiment, malaisée ou déraisonnable; ou

c. durant la période pendant laquelle survient une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Compartiment; ou

d. lorsque pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

e. pendant toute période durant laquelle un investissement dans un organisme de placement collectif sous-jacent est temporairement suspendu; ou

f. pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions d'un Compartiment, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité.

14.3. En cas de suspension du calcul de la VNI, chaque demande de souscription, de rachat ou de conversion qui aurait été faite sur base de la VNI concernée sera suspendue. Les demandes de souscription, de rachat et de conversion peuvent, pendant une telle suspension, être révoquées par lettre recommandée envoyée au Fonds ou à ses agents. La révocation prendra effet uniquement au moment de la réception de la demande de révocation par le Fonds ou ses agents.

14.4. Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI, ou tout rétablissement suite à cette suspension et toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV - Administration

Art. 15. Gestion.

15.1. Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui sera l'associé indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront de participer à toute action entrant dans le cadre de la gestion à l'exception de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements envers le Fonds conformément à l'Article 9 ci-dessus.

15.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

15.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de quatre-vingt-cinq pourcent (85%) des droits de vote, lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(i) toute action de l'Associé Commandité ou de toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les soixante (60) jours à compter de la notification à l'Associé Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les soixante (60) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

15.4. L'Associé Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou des agents du Fonds lorsque le fonctionnement ou la gestion du Fonds le nécessite, sous réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom du Fonds sans risquer de remettre en cause la limitation de leur responsabilité. Les agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et fonctions que l'Associé Commandité leur confèrera.

Art. 16. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 17. Délégation de pouvoir.

17.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leur sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

17.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 18. Politiques d'Investissement et Restrictions.

18.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Document d'Emission, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

18.2. Le Fonds peut employer, pour chaque Compartiment, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture.

Art. 19. Conflit d'Intérêts.

19.1. L'Associé Commandité révélera à un comité d'investissement désigné selon les dispositions du Document d'Emission tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir en relation avec des investissements détenus par l'Associé Commandité, ses affiliés, directeurs, administrateurs/gérants, agents ou employés et des investissements réalisés par le Fonds. En outre, pour toute transaction par laquelle l'Associé Commandité (ou une quelconque de ses filiales ou sociétés affiliées) vend des biens immobiliers au Fonds ou acquiert des biens immobiliers du Fonds, ou pour laquelle il existe un conflit d'intérêt de l'Associé Commandité ou de l'une de ses sociétés affiliées, le comité d'investissement désigné suivant les dispositions du Document d'Emission devra donner son avis et émettre des recommandations. De telles recommandations n'auront pas de force contraignante vis-à-vis de l'Associé Commandité, mais seront communiquées aux Actionnaires du Fonds de manière semestrielle.

19.2. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalides par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l'Associé Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

19.3. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur ou dirigeant devra en informer l'Associé Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

19.4. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 20. Indemnisation.

20.1. Le Fonds peut indemniser l'Associé Commandité ou tout membre du Conseil d'Administration de ce dernier et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie du fait d'être ou d'avoir été administrateur, dirigeant ou membre d'un comité du Fonds ou, à sa demande, de toute autre société de laquelle le Fonds est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en ce qui concerne ce pour quoi il est jugé, de manière définitive, responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire; dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à son devoir.

20.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre du Conseil d'Administration de ce dernier en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

20.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V - Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs et Droits de vote.

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

21.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 22. Convocation et Participation.

22.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le troisième mardi du mois de juin à 14h00 (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

22.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

22.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

22.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 23. Quorum et Règles de majorité.

23.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

23.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de veto.

23.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de veto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

23.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 24. Bureau et Procès-verbal.

24.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 25. Assemblées Générales des Compartiment(s).

25.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Compartiment(s).

25.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s).

Titre VI - Comptes - Distributions

Art. 26. Exercice social et Comptes.

26.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

26.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

26.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle

Art. 27. Devise de référence.

27.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en Euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en Euro, convertis en Euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 28. Réviseur d'Entreprises.

28.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

28.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 29. Distributions.

29.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Document d'Emission et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Compartiments.

29.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Document d'Emission et plus particulièrement des Spécifications du Compartiment pertinent.

29.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Compartiment en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

29.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que le VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.4 ci-dessus.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.

30.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Document d'Emission ainsi que dans les Spécifications du Compartiment pertinent. Lorsqu'un Compartiment est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

30.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Compartiment justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

30.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Compartiment et d'apporter ses actifs à un autre Compartiment existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'Associé Commandité peut décider de fusionner deux ou plusieurs Compartiments s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier cette décision et les informations relatives au nouveau Compartiment. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

30.4. Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment sera prise par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Compartiment sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute

décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Compartiment n'ait lieu.

30.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission d'Actions de ce Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

30.6. Chaque Compartiment peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 31. Dissolution et Liquidation du Fonds.

31.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Compartiment existant.

31.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.4 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant cinquante pourcent (50%) des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

31.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.4 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant vingt-cinq pourcent (25%) des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 31.2 ou 31.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

31.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 32. Boni de Liquidation.

32.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Compartiment décrit à l'article 29 ci-dessus.

32.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 33. Consolidation / Division d'Action. L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII - Général

Art. 34. Modifications des Statuts. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 35. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2012.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes dans Pure Concept Investment Fund SICAV SIF:

Pure Concept Management, prédésignée	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
Eric Arnoux, prénommé	29 Actions Ordinaires
Total:	31 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les parties comparantes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Pure Concept Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and which is in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Camille WISNIEWSKI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) Mr Eric ARNOUX, businessman, born on 19 May 1966 in Grenoble (France), residing at 3, chemin du Connétable, CH-1223 Cologny,

here represented by Mrs Camille WISNIEWSKI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I - Form and Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name. There exists among the managing general partner, "associé gérant commandité" (the General Partner) and the limited partners, "actionnaires commanditaires" (the Limited Shareholders, and together with the General Partner, the Shareholders), a Luxembourg partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Pure Concept Investment Fund SICAV SIF" (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Fund is established for an unlimited duration.

3.2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3. The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 22 au-dessous.

3.5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2. The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II - Share capital - Shares - Compartments

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Fund shall be represented by one unlimited liability management share (the Management Share) and ordinary shares (the Ordinary Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 5.4 au-dessous (the Management Share and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2. The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-informed Investor).

5.3. The initial share capital of the Fund amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) Management Share and thirty (30) Ordinary Shares.

5.4. The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), which must be reached within twelve (12) months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Compartments.

6.1. The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Compartment. A first Compartment is formed upon establishment of the Fund. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

6.2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartment(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document of the Fund, as amended and updated from time to time (the Issuing Document) and which shall be fully described in an addendum to the Issuing Document (the Compartment Specifications).

6.3. The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of Shares. The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Specifications.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. The Fund shall issue Shares in registered form only.

8.2. All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

8.3. The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8.4. Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

8.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

8.6. The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8.7. The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class in the relevant Compartment on a pro rata basis.

8.8. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9.1. The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

9.2. Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute a subscription agreement, which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Issuing Document.

9.3. The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9.4. No additional Management Share may be issued.

9.5. Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Specifications. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9.6. Shares shall have no par value.

9.7. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document.

9.8. The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.9. Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least five percent (5%) of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.10. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

9.11. If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Compartment and set forth in the relevant Compartment Specifications.

9.12. The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Shares are freely transferable between Well-Informed Investors each time subject to the approval of the General Partner and may be subject to such other transfer conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

10.2. Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Art. 10.1 au-dessus, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

10.3. The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per Art. 3.3 au-dessus.

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1. Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

11.2. The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined by the Issuing Document and the relevant Compartment Specifications.

Art. 12. Conversion of Shares.

12.1. The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set forth under the relevant Compartment Specifications.

12.2. The Management Share is not convertible.

Title III - Net asset value**Art. 13. Calculation of the net asset value.**

13.1. The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Calculation Day (as defined in the relevant Compartment Specifications) by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

13.2. The reference currency of the Fund is the Euro. Each Compartment may have a different reference currency.

The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the relative Compartment Specifications. The NAV is calculated by the Administrative Agent under the responsibility of the General Partner.

The NAV (being the assets minus the liabilities) per Share is calculated at least annually on a Class by Class basis (if applicable) on such frequency as set forth in the relevant Compartment Specifications.

For the purpose of determining the NAV of the Fund, the net assets attributable to each Class within each Compartment shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the NAV of the Fund shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments. All accounting gains, losses, income or expenditure as well as movements in cash relating to the use of foreign exchange hedging for a specific Class within a given Compartment shall be attributed entirely to the specific Class within a given Compartment that the hedging was entered into on behalf of and will not be attributed to any other Class.

The General Partner reserves the right to suspend the determination of the NAV of the Fund, a Compartment, a Class or a Share in the circumstances set forth under Article 14 "Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares" below.

For the purposes of relations between Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity, generating without restriction its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund comprises a single legal entity. However in relation to third parties, in particular with respect to the Fund's creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

All assets and liabilities of the Fund and each Compartment shall be valued at fair value by reference to the most appropriate valuation methodology. The General Partner, in its absolute discretion and in good faith, may from time to time and on a Compartment by Compartment basis allow any other method of valuation if it considers that such valuation reflects the fair value of any asset of a given Compartment and/or of the Fund.

In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

If, since the time of determination of the NAV, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Fund are dealt in or quoted, or if events or new information is brought to the knowledge of the General Partner which imply that a portion or a substantial portion of the Fund's assets should be revalued, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such case, the General Partner may use some other method of valuation, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

13.3. The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13.4. The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. any interest of any kind or nature in any undertaking for collective investment or assimilated entity, without any limitation as to its form or legal status, whether with or without legal personality;
2. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
3. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
4. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
5. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
6. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
7. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar as the Fund shall be reimbursed for the same;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options in which the Fund has an open position; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.5. The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. the value of any real estate asset will be valued by an independent expert according to the professional standards of such independent expert and in particular according to the International Private Equity and Venture Capital Guidelines of the International Private Equity and Venture Capital Valuation Board published in September 2009 or on any other more recent date and the most recent Valuation Standards of the Royal Institution of Chartered Surveyors;
3. investments in unlisted securities other than the securities mentioned above will be valued prudently and in good faith with the assistance of an independent expert on the basis of the fair market value of the relevant assets, as determined by the independent expert according to his professional standards and in particular according to the directing principles of the International Private Equity and Venture Capital Valuation Board published in September 2009 or on any other more recent date and the most recent Valuation Standards of the Royal Institution of Chartered Surveyors;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers;
5. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;
6. investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner; and
7. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the General Partner determines in its absolute discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the General Partner either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.6. The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13.7. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of the fees it receives, if any, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to the Custodian, its Correspondents, the Administrative Agent as well as any other agent appointed by the Fund, the remuneration of any officers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing this Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the fair value of the Fund, the costs of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding General Meetings and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13.8. The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the Person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, to the extent applicable,, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

13.9. For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Valuation Day and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day; and

4. where on any Valuation Day the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

14.1. The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, at least annually on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Specifications (each a Valuation Day). The NAV per Share at each Valuation Day will be issued by the General Partner on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Specifications (each a Calculation Day).

14.2. The General Partner or the administrative agent appointed by the General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and Share class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Share Class within such Compartment if:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable or would not be reasonable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained;

(e) any period during which an investment in an underlying undertaking for collective investment or assimilated entity is temporarily suspended;

(f) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

14.3. In case of suspension of the NAV calculation, each subscription request, redemption or conversion requests made on the basis of the relevant NAV will be suspended. The subscription, redemption and conversion requests can, during such a suspension, be revoked by registered letter sent to the Fund or to its agents. The revocation will take effect only at the moment of the reception of the revocation request by the Fund of its agents.

14.4. All Shareholders will be notified as soon as practically feasible of any suspension of calculation of the NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

Title IV - Administration

Art. 15. Management.

15.1. The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from taking any action relating to the management of the Fund other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made to the Fund as per Art. 9 au-dessus.

15.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15.3. The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 85% (eighty-five percent) of the voting rights, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 days after notification to the General Partner.

15.4. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Fund as required for the operation and management of the Fund, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Fund without

risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 17. Delegation of Powers.

17.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

17.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions.

18.1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18.2. The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 19. Conflict of Interests.

19.1. The General Partner will disclose to an investment committee appointed as described in the Issuing Document any conflict of interest will could arise in relation to investments held by the General Partner, its affiliates, directors, managers, agents or employees and investments realised by the Fund. In addition, with respect to any transaction through which the General Partner or any of its subsidiaries or affiliates is selling real estate assets to or purchasing real estate assets from the Fund or where the transaction involves any conflict of interest on the part of the General Partner or any of its affiliates, the investment committee appointed as described in the Issuing Document will give its opinion and issue recommendations. Such recommendations will not bind the General Partner but will be disclosed to the shareholders of the Fund on a bi-annual basis.

19.2. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3. In the event that any director of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

19.4. The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 20. Indemnification.

20.1. The Fund may indemnify any General Partner, or the Management Board of this latter and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

20.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the Management Board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

20.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V - General meetings of shareholders

Art. 21. Powers and Voting rights.

21.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

21.2. Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 22. Convening and Participation.

22.1. The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of June at 2.00 PM (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

22.2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22.3. A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

22.4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.5. Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22.6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22.7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22.8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 23. Quorum and Majority rules.

23.1. Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

23.2. The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

23.3. In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

23.4. The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 24. Bureau and Minutes.

24.1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

24.2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 25. General Meetings of Compartment(s).

25.1. The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Compartment(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment(s).

25.2. Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

Title VI - Accounts - Distributions**Art. 26. Accounting year and Accounts.**

26.1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

26.2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

26.3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 27. Reference currency. The Fund shall prepare consolidated accounts in Euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 28. Auditor.

28.1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

28.2. The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Distributions.

29.1. The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set forth in each Compartment Specifications.

29.2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set forth in the relevant Compartment Specifications.

29.3. Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

29.4. No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5.4 au-dessus.

Title VII - Dissolution - Liquidation**Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Compartments.**

30.1. The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document and in the relevant Compartment Specifications. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Specifications.

30.2. The General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30.3. In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another existing or new Compartment or into another collective investment vehicle. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

30.4. Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with

liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

30.5. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

30.6. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 31. Dissolution and Liquidation of the Fund.

31.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

31.2. Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Art. 5.4 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding fifty percent (50%) of the Shares represented at such General Meeting.

31.3. Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.4 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding twenty five percent (25%) of the Shares represented at such General Meeting.

31.4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with art. 31.2 au-dessus or 31.3 au-dessus, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

31.5. In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 32. Liquidation proceeds.

32.1. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Art. 29 above.

32.2. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 33. Consolidation / Splitting of Shares. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title VIII - General

Art. 34. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2012
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares of Pure Concept Investment SICAV SIF:

Pure Concept Management, predesignated	1 Management Share 1 Ordinary Share
Eric Arnoux, prenamed	29 Ordinary Shares
Total:	31 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

General meeting of the shareholders

The above-named appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Company is 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed with Us the notary the present deed.

Signé: C. WISNIEWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC/2012/19695. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052227/1257.

(120072627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Templary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.475.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 février 2011

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur Nourdine NIJAR et Monsieur Julien LAZZARI ont démissionné de leur mandat d'administrateurs.

Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Roland DE CILLIA, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012055987/16.

(120078245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

EXTRAIT

En date du 7 mai 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monica Tiuba, en tant qu' administrateur de la société, est acceptée avec effet au 11 mai 2012.
- Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau administrateur de la société avec effet au 11 mai 2012 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056134/15.

(120078680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2012, les actionnaires de la société 'EuroPRISA Management Company S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

* Enrico Baldan

* Oliver May

* Benjamin Penaliggon

* Max Kreuter

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012056312/19.

(120079298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2012:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 18 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012055988/16.

(120078549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Torrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055989/10.

(120078125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Triangle Swiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.494.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2012.
Triangle Swiss Investments S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2012055991/13.

(120078597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Truficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2011 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055992/10.

(120078134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

SRE Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Extrait de la résolution des actionnaires du 27 mars 2012

L'actionnaire unique accepte la démission avec effet immédiat de Messieurs Carlo Dax et Thierry Reich.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2012

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat du mandat social de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 août 1973 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en qualité d'administrateur de classe.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, Monsieur Mathieu VILLAUME né le 4 août 1976 à Paris (France) résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), à la fonction d'administrateur de classe B de la Société pour une durée de 2 ans avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012057334/21.

(120079825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Trufilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.345.

Le bilan de Sofina S.A. du 31.12.2011 la déclaration d'accord conformément à l'article 70, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055993/10.

(120078132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.667.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012055995/12.

(120078410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Tubilux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.667.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055996/18.

(120078411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Valfore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.001,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.039.

—
Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de René Beltjens et de Paulina Denis de leur mandat de gérant, avec effet immédiat.
- nomination de Mirko Fischer et Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant avec immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012056007/14.

(120078627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ultimal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 62.891.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012056002/11.

(120077842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

V.A.A.C. Vicking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.476.

—
Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL, à l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2012056004/11.

(120078560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

V.A.A.C. Vicking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.476.

Par la présent la soussignée, LDF DIRECTOR I LTD, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

LDF DIRECTOR I LTD

Référence de publication: 2012056005/11.

(120078560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 avril 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. La cooptation de M. Christophe BOIZARD comme administrateur décidée le 23 septembre 2011 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. La société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n° 149133, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée réviseur d'entreprises agréé chargée du contrôle des comptes semi-annuels et des comptes annuels jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ageasfinlux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012058046/21.

(120082299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Videbaek Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.177.

Par résolutions signées en date du 24 avril 2012, l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

- suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Son mandat débute le 24 avril 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012056008/14.

(120077886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

V.A.A.C. Vicking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.476.

Par la présent la soussignée, LDF DIRECTOR II GROUP LTD, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

LDF DIRECTOR II GROUP LTD

Référence de publication: 2012056006/11.

(120078560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Vimetis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.736.

—
EXTRAIT

En date du 11 mai 2012 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monica Tiuba, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012056011/14.

(120077958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 114.558.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012056013/14.

(120078343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 16 décembre 2011

En date du 16 Décembre 2011, les Associés de Vulgaris S. à r. l. («la Société») ont pris la résolution suivante:

- De nommer Monsieur KRYCH Przemyslaw, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski (Pologne), résidant personnel au 12, Ul Wiejska, PL - 05-500 Jozefsolaw - Piaseczno (Pologne), en tant que gérant A de la société avec effet au 28 Novembre 2011, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 11 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056015/16.

(120077814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.749.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056020/10.

(120078394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Winnipeg TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056017/12.

(120078230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Winnipeg TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012056018/12.

(120078283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and twelve.

On the fourth of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

hereby represented by its special attorney Mrs. Sarah LOBO, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 3rd of April 2012,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the abovementioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 3rd of April 2012, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

An extract of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the

Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;
- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.
- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;
- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;
- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;
- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;
- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;
- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;
- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1109 of 25th May 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of 28th May 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 25th of March, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 11th June 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2047 of September 3rd, 2011;
- by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 324 of February 7th, 2012;
- by deed of the undersigned notary on the 21st of February 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 895 of April 5th, 2012.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300.000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");
- 60.000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");
- 300.000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.693.115.-), divided into one hundred seventy-nine thousand five hundred forty-one (179.541) shares comprising:

- eighty thousand one hundred forty (80.140) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- eighty thousand one hundred forty (80.140) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 37.665.800.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until October 31, 2014. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 3rd of April 2012, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 4.800.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETYTHREE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.693.115.-) to the amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.697.915.-) by issuing:

- one hundred sixty (160) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- one hundred sixty (160) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (€ 75.200.-) to raise it from its present amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SIX HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 37.665.800.-) to the amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SEVEN HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND EURO (€ 37.741.000.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers the amount of FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 4.800.-) as well as the amount of SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (€ 75.200.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (paragraph b).

(b) The Company has a share capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED NINETY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTEEN EURO (€ 2.697.915.-), divided into one hundred seventy-nine thousand eight hundred sixty-one (179.861) shares comprising:

- eighty thousand three hundred (80.300) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- eighty thousand three hundred (80.300) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS SEVEN HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND EURO (€ 37.741.000.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze.

Le quatre mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Sarah LOBO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2012,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la précitée résolution prise en date du 3 avril 2012, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Un extrait de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 25 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 28 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2047 du 3 septembre 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2012;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 5 avril 2012.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT QUINZE EUROS (€ 2.693.115.-), divisé en cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante-et-une (179.541) actions comprenant:

- quatre-vingt mille cent quarante (80.140) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- quatre-vingt mille cent quarante (80.140) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 37.665.800.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au 31 octobre 2014. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 3 avril 2012, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 4.800.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT QUINZE EUROS (€ 2.693.115.-) à un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS (€ 2.697.915.-) par l'émission de:

- cent soixante (160) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- cent soixante (160) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire sur les actions de Classe C d'un montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 75.200.-) pour l'augmenter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 37.665.800.-) au montant de TRENTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 37.741.000.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs le montant de QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 4.800.-) ainsi que le montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 75.200.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social. (paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS (€ 2.697.915.-), divisé en cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-et-une (179.861) actions comprenant:

- quatre-vingt mille trois cents (80.300) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- quatre-vingt mille trois cents (80.300) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 37.741.000.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LOBO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2012. Relation: ECH/2012/792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056129/274.

(120079453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.985.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 9 mai 2012 que:

1. Ont été réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Patrick MOINET;
- Monsieur Olivier LIEGEOIS;
- Monsieur Luc GERONDAL.

2. A été réélu commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

La société Réviconsult S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056324/19.

(120079011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Waco Projektmanagement A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.579.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Aktionäre, Ausserordentlich Gehalten am 2. April 2012

Die Generalversammlung beschließt einstimmig:

Die Gesellschaft „VERIDICE Sàrl“, wird mit sofortiger Wirkung als Rechnungsprüfer abberufen und die Gesellschaft „CONCILIUM Sàrl“, mit Geschäftsanschrift in 34A, Avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter Sektion B, Nummer 161634, wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Rechnungsprüfer bis zur jährlichen Hauptversammlung von 2018 ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2012.

WACO PROJEKTMANAGEMENT A.G.

Référence de publication: 2012056019/16.

(120078144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 141.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056021/10.

(120078395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

WBP3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.980.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WBP3 S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012056022/14.

(120077751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.856.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 mars 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012056028/14.

(120077889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Webstar Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012056023/10.

(120077967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012056140/12.

(120079480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Antenne Technique et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 41.595.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012056141/10.

(120079437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bettio Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BETTIO INT. S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012056188/18.

(120079002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Anzi-A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.316.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 a:

- pris acte de la démission de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société;

- nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société, Monsieur Herbert GROSSMANN, né le 6 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant à L-2443 Senningerberg, 75 rue des Romains, en lieu et place de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012056142/16.

(120078860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

AP Portico Galicja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.268.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012056143/11.

(120078649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.486.

—
Extrait des résolutions des associés du 3 mai 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Jersey, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à démissionné de sa fonction de gérant catégorie B de la Société avec effet au 27 avril 2012..

2. Monsieur Philip Gittins né le 3 juillet 1961 à Stockton-on-tees, Angleterre, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant catégorie A de la Société avec effet au 27 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Madame Mary Frances Harnetty, manager class A (gérant catégorie A);
- Monsieur Ian Baker, manager class A (gérant catégorie A);
- Monsieur Philip Gittins, manager class A (gérant catégorie A)
- Monsieur Costas Constantinides, manager class B (gérant catégorie B)
- Monsieur Wayne Fitzgerald, manager class B (gérant catégorie B)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pour Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

M Costas Constantinides

Un Mandataire

Référence de publication: 2012059013/27.

(120083114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Shazzan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.383.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Shazzan S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 21 mai 2012 à 10.00 heures.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée, Monsieur Xavier Mangiullo nouveau gérant en remplacement de Monsieur Marco Sterzi.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Simeone Raccah, né à Tripoli (LBY) le 31 janvier 1949 et résident au 20 Via Antonio Gramsci, I-00197, Rome, Italie
- Xavier Mangiullo, né à Hayange (France) le 8 septembre 1980 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Francesca Docchio née à Bergame (Italie), le 29 mai 1971 et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2012059249/23.

(120083285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

AP Portico Port S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.270.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012056144/11.

(120078656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Aperam, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.908.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056146/10.

(120079455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.940.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056147/9.

(120079319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Arcade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.379.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012056148/9.

(120079384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

ATRINITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.289.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 mars 2012.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

ATRINITY S.A., Société de gestion de patrimoine familial, SPF

Référence de publication: 2012056154/15.

(120078766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Ariège Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 105.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056149/10.

(120079156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Margantours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 64, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 22.705.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012059607/9.

(120083561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Arlys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.429.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012056151/11.

(120079457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Resorts & Properties S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft RESORTS & PROPERTIES A.G., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, H.G.R. Luxembourg Nummer B 77788, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar André SCHWACHTGEN am 6. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 134 vom 21. Februar 2001.

Deren Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Henri HELLINCKX am 17. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 734 vom 15. April 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jacques BECKER, Finanzberater, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär und die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Nicole REINERT, Angestellte, beruflich wohnhaft in L2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in LuxTech Capital S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 1, der Satzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in LuxTech Capital S.A. abzuändern und demzufolge Artikel 1, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. (Absatz 1).** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LuxTech Capital S.A.."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jacques BECKER, Nicole REINERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2012. Relation GRE/2012/1125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 23. Mai 2012.

Référence de publication: 2012060350/51.

(120084430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.